



CENTRE QUÉBÉCOIS DU  
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

# **Le Centre québécois du droit de l'environnement**

---

*Rapport d'activités 2011-2012*

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
PRÉSENTATION DU CQDE.....	1
Mission .....	1
Vision.....	1
ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2011-2012 .....	4
CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ.....	4
SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE ET MANDATS.....	4
FINANCEMENT .....	7
ADMINISTRATION ET MEMBRES.....	7
Administration.....	7
Membres.....	7
ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CQDE .....	8
Membres du conseil d'administration 2011-2012 (en poste à la fin de l'année)	8
Membres du comité exécutif.....	8
ANNEXE B – MEMBRES HONORAIRES .....	9
ANNEXE C – LISTE DES CONFÉRENCES DONNÉES DU MOIS DE JUILLET 2011 AU MOIS DE JUIN 2012.....	10

## **INTRODUCTION**

---

Le présent *Rapport d'activités 2011-2012* présente les activités réalisées par le *Centre québécois du droit de l'environnement* (CQDE) du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 puisque l'année financière du CQDE s'étale sur cette période précise.

## **PRÉSENTATION DU CQDE**

---

### **Mission**

Le *Centre québécois du droit de l'environnement* (CQDE), organisme à but non lucratif, s'est donné pour mission de promouvoir les outils juridiques et les pratiques environnementales responsables. Dans l'intérêt collectif, il privilégie le développement de modes de gestion de l'environnement qui placent l'action citoyenne au cœur des mécanismes de protection de la qualité de nos milieux de vie.

### **Vision**

Dans la poursuite de sa mission, l'engagement du CQDE repose sur une vision pragmatique et progressiste du droit de l'environnement. De manière générale, le CQDE, seul organisme offrant une expertise indépendante, non partisane, en matière de droit de l'environnement au Québec, aborde ce domaine du droit à travers le prisme de la prévention et de la sensibilisation. Il privilégie ainsi les interventions axées sur l'information, de manière à favoriser l'action citoyenne et publique en amont des problématiques.

La vision du CQDE repose essentiellement sur quatre axes qui guident les représentants de l'organisme dans l'atteinte de sa mission. Ces axes sont :

- Prévention
- Précaution
- Subsidiarité
- Innovation

### ***Prévention***

Le CQDE fait sien le principe de prévention qui trouve application notamment environnement, en aménagement du territoire et en santé. Le principe de prévention intervient lorsque la relation de cause à effet est établie, sur la base d'analyses scientifiques, et que le risque est prévisible et certain. La prévention consiste à faire les meilleurs choix sur le plan technologique, tout en maximisant les mesures d'atténuation.

### ***Précaution***

Pour le CQDE, le principe de précaution doit être la pierre angulaire de la gestion de l'environnement, ainsi que sa principale assise juridique. En effet, le Centre croit fermement que l'atteinte des objectifs du développement durable exige que nos lois et politiques intègrent le principe de précaution de façon que les mesures adoptées anticipent, préviennent et combattent les causes de la détérioration de l'environnement. En fait, l'absence d'une totale certitude scientifique ne devrait pas servir de prétexte pour reporter l'adoption de mesures destinées à prévenir la détérioration de l'environnement lorsqu'il y a risques de dommages graves ou irréversibles.

### ***Subsidiarité***

La Cour suprême du Canada écrivait récemment que « la protection de l'environnement est un défi majeur de notre époque. C'est un problème international qui exige une action des gouvernements de tous les niveaux<sup>1</sup> », où les instances internationales, nationales, provinciales et même municipales sont appelées à intervenir. Le plus haut tribunal du pays, dans l'affaire *Spraytech*<sup>2</sup>, a d'ailleurs reconnu la légitimité de l'action de tous les ordres du gouvernement lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement. À ce titre, le Centre mise sur le principe de *subsidiarité* selon lequel l'ordre de gouvernement le plus apte à agir sur le plan de l'efficacité doit être habilité à le faire, selon les paramètres de la problématique à résoudre.

Le CQDE estime en effet qu'une partie importante des réponses aux enjeux environnementaux auxquels le Québec est actuellement confronté réside dans la stimulation et l'encadrement de l'initiative locale. C'est par la sensibilisation et la formation des décideurs locaux et des citoyens que le CQDE intervient régulièrement sur la scène environnementale québécoise. Aussi, le Centre prône une approche intégrant les aspects environnementaux, économiques et sociaux appliqués à de nouvelles institutions de gestion misant sur des approches concertées où les initiatives locales sont encouragées et soutenues par les autorités étatiques. Dans le respect de sa mission, le CQDE croit essentiel d'habiliter, entre autres, les pouvoirs municipaux – élus et fonctionnaires – afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle et qu'ils soutiennent les initiatives de ceux qui forment leur collectivité.

---

<sup>1</sup> *R. c. Hydro-Québec*, [1997] 3 R.C.S. 213, par. 127.

<sup>2</sup> *114957 Canada Ltée (Spraytech, Société d'arrosage) c. Hudson (Ville)*, [2001] 2 R.C.S. 241.

### ***Innovation***

Les projets du CQDE, délibérément pragmatiques et abordables, présentent un intérêt supplémentaire du fait de leur potentiel démultiplicateur. Ce potentiel ouvre la voie à l'amélioration de l'efficacité économique des investissements en matière de préservation de la qualité de nos milieux de vie. Par le biais de projets de recherche et de formation originaux, le CQDE souhaite améliorer et diffuser les connaissances en matière de droit de l'environnement afin de sensibiliser les acteurs du milieu quant aux avantages liés aux pratiques respectueuses du développement durable, tant sur le plan de la protection de l'environnement que sur le plan de la santé et des finances publiques.

À ces fins, les chercheurs et collaborateurs du CQDE demeurent à l'affût des développements les plus récents en matière de droit de l'environnement, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, et ils cherchent constamment à innover en proposant des solutions nouvelles aux défis du développement durable. Particulièrement, le CQDE excelle dans le développement d'outils juridiques nouveaux en matière de conservation des milieux naturels.

## **ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2011-2012**

### **CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ**

---

- **Formations destinées aux municipalités sur les outils juridiques liés à la conservation des milieux naturels, des paysages et sur la protection des lacs et cours d'eau**

Le Président du Centre a pu donner différentes formations sur les pouvoirs qu'ont les municipalités pour protéger les milieux naturels de leur territoire ou en matière de gestion des lacs et cours d'eau. Voir l'Annexe C pour la liste des conférences données.

### **SERVICES D'INFORMATION JURIDIQUE ET MANDATS**

---

#### **État de la situation**

Fin 2011, le CQDE a pu réintégrer un petit local situé au 454 rue Laurier est, local qu'il partage avec la Fondation Rivières et le Réseau des milieux naturels. Malgré le fait qu'il n'y a pas, pour l'instant, de permanence au CQDE, nous recevons régulièrement, par téléphone (boîte vocale) ou par courriel, des demandes d'informations qui sont ensuite retransmises à l'administrateur le plus apte pour y donner suite. Plusieurs citoyens bénéficient encore, de cette façon, de l'expertise juridique du CQDE.

Malgré ses ressources humaines limitées et du manque récurrent d'aide financière, le CQDE a réalisé les activités et mandats suivants :

- **Mandats donnés par le MRNF**

Le Centre a poursuivi deux mandats toujours en cours avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction régionale de Lanaudière. Dans le cadre de ces deux mandats, le CQDE travaille à l'élaboration d'institutions de gestion des ressources communes dans le sud de Lanaudière. En collaboration avec la direction régionale du MDDEP, a mis la dernière touche à l'élaboration d'une fiducie sociale à des fins de conservation des milieux naturels pour la région de Lanaudière. Ces mandats sont essentiellement réalisés sous la supervision de M<sup>e</sup> Jean-François Girard.

- **Mandat reçu de l'Initiative Boréale Canadienne**

Le CQDE, par l'intermédiaire de Me Jean Baril, a produit une opinion juridique pour le compte de l'Initiative Boréale Canadienne portant sur le projet de loi 65 « Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du Plan Nord ». Avec le déclenchement des élections ce projet est mort au feuillet.

- **Supervision des stagiaires**

Durant l'été 2012, le Centre a accueilli comme stagiaire Madame Marie-Claire Dumont, étudiante à la maîtrise en sciences de l'environnement à l'UQAM. À l'automne 2012, il est prévu que le Centre supervisera 2 étudiants en droit de McGill à titre de stagiaires.

- **Présentation de mémoires**

- **Avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme***

Le 15 septembre 2011, le CQDE se faisait entendre, conjointement avec le CRE de Laval, sur l'avant-projet de *Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme*, soulignant que la plus grande lacune de l'avant-projet de loi était de faire totalement omission de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

- **Mémoire portant sur le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement***

Le CQDE a présenté et défendu son mémoire intitulé « Préparer demain aujourd'hui » devant une commission *ad hoc* de la Communauté métropolitaine de Montréal le 5 novembre 2011.

- **Mémoire portant sur *l'engagement gouvernemental de consacrer 50% du territoire du Plan Nord à la protection de l'environnement, au maintien de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles.***

En novembre 2011, le CQDE a présenté et défendu son mémoire lors d'une tournée provinciale de consultation organisée par le MDDEP.

- **Mémoire sur la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (Projet de loi n° 71)***

Le 3 mai 2012, le CQDE défendait son mémoire portant sur la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (Projet de loi n° 71)*.

- **Rencontres de consultation**

Le CQDE a participé à un certain nombre de rencontres de consultation concernant les préparatifs de la conférence internationale « Rio +20 », tant avec le MDDEP qu'avec diverses ONG.

- **Clinique juridique (UQAM)**

En janvier 2011, le Centre a mis sur pied un partenariat avec la Clinique juridique de l'UQAM. Ce partenariat reprendra à partir d'octobre 2012.

- **Questions ponctuelles du public**

Comme par le passé, le Centre se fait un point d'honneur de répondre aux interrogations formulées par le public, que ce soit par communications téléphoniques ou électroniques. Ces dernières années encore, nous avons su répondre à plus de soixante demandes de la part du public.

- **Site internet**

Régulièrement mis à jour depuis sa « refonte », notre site se veut un moyen de communication privilégié avec nos membres et nous y présentons les informations les plus récentes intéressant la communauté juridique en droit de l'environnement. On peut visiter le site au [www.cqde.org](http://www.cqde.org).

De plus, nous gardons active notre page sur le réseau social Facebook, ce qui contribue à nous faire connaître par la population. Nous vous invitons à vous y inscrire comme ami(e)!

Cet aperçu démontre la pertinence de l'action du CQDE qui a continué d'agir malgré des ressources très limitées. À cet effet, il est important de souligner la contribution bénévole des membres du conseil d'administration. Il est envisageable qu'avec un soutien financier adéquat, le Centre puisse élargir ses champs d'intervention.



## **FINANCEMENT**

---

Le financement du CQDE est pour le moment assuré par les cotisations de ses membres ainsi que par les honoraires professionnels facturés pour les conférences ou mandats particuliers réalisés par les administrateurs.

Le CQDE espère toujours obtenir une aide financière de la part du gouvernement du Québec.

## **ADMINISTRATION ET MEMBRES**

---

### **Administration**

Essentiellement le fait de ses administrateurs, le CQDE profite actuellement d'un conseil d'administration volontaire et engagé. Plusieurs rencontres du conseil d'administration ont eu lieu au cours de la dernière année et nous tentons de maintenir un rythme de plus ou moins une réunion par mois. Les efforts des administrateurs se sont concentrés sur l'efficacité administrative de l'organisme et sur le rayonnement du Centre. Le conseil d'administration du CQDE a aussi vu de nouveaux administrateurs s'y joindre et d'autres le quitter en raison des exigences liées à leur emploi.

### **Membres**

Le membership du CQDE s'établit à environ 34 organismes membres actifs à l'heure actuelle, ainsi que 158 membres individuels répartis dans 15 des 17 régions administratives du Québec. Le CQDE a significativement augmenté le nombre de membres individuels au cours de la dernière année, notamment grâce aux efforts de recrutement de certains administrateurs, que nous remercions ici de leurs efforts.

**ANNEXE A - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CQDE**

---

**Membres du conseil d'administration 2011-2012 (en poste à la fin de  
l'année)**

Jean Baril, *Avocat et docteur en droit*

Michel Bélanger, *avocat*

Alexandre Desjardins, *avocat*

Christian Duchesne, *notaire*

Cédric Gagnon-Ducharme, *avocat*

Guy Garand, *environnementaliste*

Jean-François Girard, *avocat et biologiste*

William Henriques, *étudiant en droit*

Gabriel Leblanc, *étudiant en droit*

Nicolas Milot, *docteur en sciences de l'environnement*

Odile Noël, *avocate et étudiante en génie chimique*

Hugo Tremblay, *Avocat et docteur en droit*

Pierre M. Valiquette, *consultant en conservation*

**Membres du comité exécutif**

Jean-François Girard

Président

Jean Baril

Vice-président

Pierre Valiquette

Trésorier

Alexandre Desjardins

Secrétaire

**ANNEXE B – MEMBRES HONORAIRES**

---

- D<sup>f</sup> François Reeves
- M. Michel Tessier
- Les Ami-es de la Batiscan

**ANNEXE C – LISTE DES CONFÉRENCES DONNÉES DU MOIS DE JUILLET  
2011 AU MOIS DE JUIN 2012**

---

Année 2012 :

<b>Date</b>	<b>Endroit</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Sujet</b>
18 janvier 2012	Beaconsfield	Les amis du Boisé Angel	La protection des milieux naturels par les municipalités - Pouvoirs et arguments
22 février 2012	Saint-Basile- le-Grand	Association de protection de l'environnement de Saint-Basile (APES)	La protection des milieux naturels par les municipalités - Pouvoirs et arguments
24 mars 2012	Lévis	Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)	Protection des milieux naturels par les municipalités
11 avril 2012	Saint- Augustin-de- Desmaures	Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN)	Protection des milieux riverains
15 mai 2012	Saint-Jérôme	ABRINORD	Protection des milieux humides
15 mai 2012	Saint-Gabriel	Ville de Saint-Gabriel	Gestion des lacs et cours d'eau
25 mai 2012	Montréal	Barreau du Québec	Développements récents en droit de l'environnement – La servitude de conservation en droit québécois
2 juin 2012	Trois-Rivières	Association des urbanistes du Québec (AUQ)	La mise en œuvre du développement durable par les municipalités

**ANNEXE D – REVUE DE PRESSE DU MOIS DE JUILLET 2011 AU MOIS DE  
JUIN 2012**

---

**La Presse**

Protection des milieux humides, Un projet de loi jugé précipité	4 mai 2012
Saint-Bruno, Injonction réclamée contre le projet du sénateur Massicotte	26 mars 2012

**Le Devoir**

Environnement au Québec : un discours vert décroché de la réalité	12 mai 2012
Un projet de loi susceptible d'aggraver situation milieux humides ?	3 mai 2012
Valides ou pas, les compensations pour destruction des milieux humides ?	15 mars 2012